



69550
Téléphone : 04 74 89 30 24
Email : mairie@amplepuis.fr
Site : www.amplepuis.fr

MAIRIE D'AMPLEPUIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2025

Extrait du registre des Délibérations

Délibération n°24

OBJET :

CENTRE SOCIAL DU PARC

VERSEMENT DU SOLDE DE LA SUBVENTION 2025

Le maire certifie sous sa responsabilité la caractère exécutoire de cet acte.

En exercice : 27 membres

Présent(s) : 19

Pouvoir(s) : 3

Absent(s) : 8

Délibération comportant

1 page(s),

0 annexe(s)

Réception en Préfecture le :

12/12/25

Publication le : *12/12/25*

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le neuf décembre deux mille vingt-cinq, 20h, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur René PONTET, maire.

Les membres présents en séance : René PONTET, Eric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Lydie AUGAY, Jean-Marc GUILLOT, André DAMAIS, Christian LAFFAY, Corinne GELIN, Nathalie CHANFRAY, Jean-Pierre HERRADA, Sandrine DEVEAUX, Laurence PIERRAT, Angélique GONIN-CHARTIER, Alexis DEBORD, Emmanuel MAETZ, Patricia PIVOT, Patricia BALMONT, Dimitri GIRARD

Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir : Peggy ROUGE-PIPEREAU (à Simone GUEYDON), Jean-François TEIL (à Lydie AUGAY), Pascale CERNICCHIARO (à Patricia BALMONT)

Le ou les membres absent(s) : Henri BURNICHON, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Jean-François TEIL, Aurélie LEDIEU, Rémi LABROSSE, Daniel DUMONTET, Pascale CERNICCHIARO, Romain COLLIER

M Henri BURNICHON et M Daniel DUMONTET quittent la salle ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 13 décembre 2022 portant approbation de la convention tripartite d'objectifs et de financement conclue entre la commune d'Amplepuis, la CAF de Rhône et le Centre Social du Parc pour les années 2023 à 2026 ;

Vu la délibération du 14 décembre 2021 approuvant la convention territoriale globale (CTG) avec la CAF remplaçant le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) ;

Vu la demande de subvention du Centre Social du Parc en date du 12 novembre 2025 établie sur la base du budget actualisé 2025 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 8 juillet 2025 portant « Subvention Centre social du Parc 2025 –acompte » décidant le versement d'un acompte d'un montant de 80 000€ dans l'attente de la réunion du comité des financeurs.

Vu l'avis favorable de la commission jeunesse-enfance-vie scolaire réunie le 24/11/2025

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, affaires générales du 01/12/2025

Considérant que la réunion du comité des financeurs a eu lieu le 9 décembre 2025 ;

Le Conseil municipal APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant de : 193 066.35 € (acompte de 80 000 € à déduire)

M Henri BURNICHON et M Daniel DUMONTET s'étant retirés, adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations

Pour copie conforme.

Amplepuis, le 9 décembre 2025

Le secrétaire de séance
Angélique GONIN-CHARTIER

[Signature]



Le Maire,
René PONTET

[Signature]